

Vu le protocole administratif entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Royaume d'Espagne pour la mise en œuvre du projet « renforcement des capacités du ministère de l'intérieur de la Tunisie », conclu à Tunis, le 5 avril 2013,

Vu la délibération du conseil des ministres et après information du Président de la République.

Décète :

Article premier - Est ratifié, le protocole administratif entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Royaume d'Espagne pour la mise en œuvre du projet « renforcement des capacités du ministère de l'intérieur de la Tunisie », annexé au présent décret, conclu à Tunis, le 5 avril 2013.

Art. 2 - Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 30 juillet 2014.

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

Par décret n° 2014-2890 du 30 juillet 2014.

Monsieur Kamel Ben Naceur, colonel major à l'armée nationale, est chargé des fonctions de directeur général des douanes au ministère de l'économie et des finances, à compter de 3 juin 2014.

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE, DES TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION ET DE LA
COMMUNICATION**

Par décret n° 2014-2891 du 30 juillet 2014.

Le comité de suivi à l'agence technique des télécommunications et qui est présidé par le directeur général de l'agence, est composé des membres suivants :

- Madame Salwa Slama juge de deuxième grade : vice-président,

- Monsieur Wael Ben Slimen : représentant le ministère de la justice, des droits de l'Homme et de la justice transitionnelle (section justice),

- Monsieur Abderraouf Essamit : représentant le ministère de l'intérieur,

- Monsieur Mustapha Ben Chawed : représentant le ministère de la défense nationale,

- M. Mme Mbarka Misaoui : représentant le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, des technologies de l'information et de la communication (section technologies de l'information et de la communication),

- Madame Najla Ibrahim représentant le ministère de la justice, des droits de l'Homme et de la justice transitionnelle (section des droits de l'Homme et de la justice transitionnelle),

- Monsieur Ridha Gouia représentant du comité supérieur des droits de l'Homme et des libertés fondamentales,

- Monsieur Moukthar El Yahyaoui : représentant de l'instance nationale de protection des données à caractère personnel.

Par décret n° 2014-2892 du 30 juillet 2014.

Monsieur Abdelrazek Zouari, administrateur en chef, est chargé des fonctions de directeur des affaires administratives et financières à l'agence technique des télécommunications.

Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, des technologies de l'information et de la communication du 24 juillet 2014, portant délégation de signature.

Le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, des technologies de l'information et de la communication,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics tel que modifiée ou complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble des textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,